

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
PROJET DE CREATION DE LA ZAC « DU NOUVEAU BASSIN »
SUR LA COMMUNE DE CAEN

Dans le cadre de la création de la ZAC du « Nouveau Bassin » sur la commune de Caen, la SPLA Caen Presqu'île, au nom et pour le compte de la ville de Caen, a réalisé une étude d'impact.

En application de la délibération n°C-2017-11-06/30 du Conseil municipal de la Ville de Caen en date du 6 novembre 2017 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la mise à disposition (sur la base des articles L122-1, L123-19 et R123-46-1 du code de l'environnement en vigueur à la date de la ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :

- Etude d'impact relative au projet de la ZAC du Nouveau Bassin
- Avis émis par l'autorité environnementale
- Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale
- Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du « Nouveau Bassin »

Les documents mentionnés ci-dessus sont mis à disposition du public pendant un mois du 9 octobre au 9 novembre 2018 :

- à l'hôtel de Ville de Caen, Esplanade Jean-Marie Louvel, 14000 Caen, du lundi au jeudi de 8h à 18h, le vendredi de 8h à 17h et les samedis et dimanches de 9h30 à 13h et de 14h à 18h.

Le dossier sera aussi consultable par voie électronique pendant la durée de la mise à disposition sur le site internet de la SPLA Caen Presqu'île www.caen-presquile.com/ (rubrique Les secteurs / Nouveau Bassin).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet à l'hôtel de ville de Caen. En plus du registre, les observations pourront être adressées par e-mail à l'adresse suivante : communication@caen-presquile.fr

La ville de Caen procédera à un bilan suite à la mise à disposition de ces pièces.

La ville de Caen est l'autorité compétente pour approuver le dossier de création de la ZAC et créer la ZAC.

Le présent avis sera affiché en Mairie de Caen, d'Hérouville Saint-Clair et de Mondeville.